

Département du Lot

Commune de Marcilhac-sur-Célé

## **COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt, le jeudi 16 juillet** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Marcilhac sur Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de M. MIGNAT Jean-Paul, Maire.

Date de la convocation : 10 juillet 2020.

Présents : Jean Paul MIGNAT, Maire, Jean François BLUM, Véronique JOURDAN, Éric LAVILLE, Sandra ZOGRAPHOS, Carine Le LOUREC, Laurent Le MOING, Basile ROUSSEAUX, Michel NADAL et Henri-Paul LIEURADE

Absent excusé : Michel DELPECH qui donne procuration à Jean Paul MIGNAT

Secrétaire de séance : Henri-Paul LIEURADE

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- 1) Tarifs communaux et redevance occupation terrasse
  - 2) Projet de contrat : accroissement temporaire d'activité
  - 3) Choix du contrôleur des extincteurs
  - 4) Voirie: Vote d'un fond de concours
  - 5) Désignation des délégués TE46
  - 6) Marché gourmand au mois d'Août
  - 7) Ecole: travaux de mise aux normes et équipements à améliorer
  - 8) Informations sur le barrage
  - 9) Site communal
- Questions diverses

Le Maire demande au Conseil son avis sur le compte-rendu de la séance du 30 mai 2020  
Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Avant de commencer l'ordre du jour de la séance le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter 5 sujets supplémentaires :

- 10) Adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement
- 11) Construction d'un abri à bois et entrepôt au Champ des Cerisiers
- 12) Projet de verger communal
- 13) Suppression de la Commission « Gestion des salles communales et du domaine public »
- 14) Suppression de la Délégation au PETR

Le Conseil accepte à l'unanimité.

### **1- Tarifs communaux et redevance occupation terrasse**

Le Maire explique au Conseil que la plupart des tarifs communaux sont restés inchangés depuis 2017 et qu'au vu de l'évolution de la situation engendrée par les opérations « Cœur de Village » il est nécessaire de réadapter ces tarifs. La commune se trouve également dans l'obligation d'en créer de nouveaux.

a) Le marché :

Véronique Jourdan rappelle au Conseil les tarifs pratiqués pour le marché du mardi :

- 35€ pour la saison, pour un stand de 4m, plus 5€ le mètre supplémentaire
- 6€ pour 1 marché, pour un stand de 4m, plus 1,5€ le mètre supplémentaire
- 2€ par marché pour l'électricité.

Le Maire fait savoir qu'il vient de recevoir de nouvelles demandes, concernant le stationnement d'ambulants de restauration durant la semaine.

M. Nadal propose que l'on se limite à 1 commerçant par soir pour commencer.

Une discussion s'engage sur le sujet et le Conseil adopte un tarif de 35€ /an pour les commerçants qui viennent toute l'année en dehors des marchés d'été. Plus 2€ par branchement.

M. Nadal propose qu'une convention soit établie entre la commune et le commerçant. Cette convention d'occupation temporaire du domaine public doit être demandée auprès de l'autorité administrative chargée de la circulation, en ce cas précis : la Mairie. Elle sera conditionnée à un arrêté du Maire.

Le Maire reprend la lecture des différents tarifs.

b) Concession au cimetière :

Actuellement : 20€/m2 pour 30 ans et 40€/m2 concession à perpétuité.

Le Maire propose de conserver les tarifs actuels.

M. Nadal demande pourquoi les tarifs municipaux ne sont pas systématiquement augmenté en fonction du coût de la vie.

Le Maire explique que, jusqu'à présent, seuls les tarifs résultants d'achats commerciaux répercutaient cette augmentation.

Le Conseil reconduit à l'unanimité les tarifs présentés.

c) Photocopies :

Le Maire propose de conserver les tarifs actuels, soit :

Pour le public : A4 : 0,15€ ; A4 R/V : 0,20€ ; A3 : 0,20€ ; A3 R/V 0,30

Pour les associations : A4 : 0,10€ ; A4 R/V : 0,15€ ; A3 : 0,15€ ; A4 R/V : 0,25€

Le Maire mentionne que l'habitude voulait que les cents premières photocopies soient gratuites pour les associations marcihacoises.

Après concertation le Conseil reconduit ces tarifs à l'unanimité

d) Repas cantine :

Le Maire propose de reporter le vote de ce tarif au prochain Conseil.

e) Location de la salle polyvalente :

Le Maire informe le Conseil des tarifs actuels :

Pour les habitants : salle + frigo = 100€/j ; complète avec cuisine : 120€/j

Pour les locataires extérieurs : salle + frigo = 150€/j ; complète avec cuisine : 200€/j

Associations domiciliées dans la commune : frais d'électricité

Après discussion le Conseil décide, à l'unanimité, de reconduire les tarifs en vigueur, sauf pour les associations marcilhacoises qui ne payeront plus l'électricité et bénéficieront donc de la gratuité totale.

f) **Tarif AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public)**

Le Maire rappelle que depuis la refonte des places et rues du village au cours des opérations « Cœur de Village », le droit d'usage concernant les terrasses « privées » installées sur le domaine public a disparu avec celles-ci.

La loi impose donc à tous les commerçants de régulariser la situation en fonction de l'espace communal occupé.

Cela signifie qu'ils doivent d'abord faire une demande officielle en Mairie, puis prouver qu'ils sont assurés pour occuper cet espace et obligatoirement payer une redevance au m2/an qui doit être fixée par le Conseil.

Le Maire explique au Conseil, qu'il a prévenu par courrier tous les commerçants et associations concernés, le mois dernier. A ce jour, seul le restaurant « le Ptitruc » a répondu à cette demande et qu'il sera peut-être obligé prochainement de relancer les retardataires.

Après plusieurs interventions de différents Conseillers, le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer le tarif au mètre carré par an à 0,50€.

**2- Projet de contrat : accroissement temporaire d'activité**

Éric LAVILLE, Adjoint délégué, explique au Conseil que, suite au regain d'activité causée par les aménagements des opérations « Cœur de Village », il devient indispensable de recruter un agent contractuel pour la saison.

Sandra ZOGRAPHOS, demande si un appel d'offre est nécessaire pour cette occasion.

Le Maire répond que cela a déjà été fait par M. LAVILLE lors du remplacement d'un agent au mois de mai cette année, et que deux des demandeurs d'emploi avaient alors été sélectionnés ;

Il poursuit en précisant que le choix de la personne employée revient à l'Adjoint délégué, le Conseil quant à lui, juge de l'opportunité de la demande, de la durée du contrat et du niveau de recrutement, en l'occurrence il s'agit d'un agent technique territorial.

Après délibération, le Conseil accepte, à l'unanimité, de créer cet emploi à partir du lundi 20 juillet 2020 et ce jusqu'au 12 septembre, soit huit semaines.

**3- Choix du contrôleur des extincteurs :**

Le Maire explique au Conseil l'imbroglio juridique, auquel il a été confronté, concernant le choix éventuel d'un nouveau contrôleur pour certifier la conformité des extincteurs communaux et en assurer l'entretien.

Le Maire a pris l'attache de Me Valérie PICHON pour le conseiller et, après avoir examiné le côté juridique, a demandé un devis à M. PAUZIES de la Sté MISP ainsi qu'à M. Patrick BOULET de Cap Incendie.

M. PAUZIES n'a pas répondu à la demande.

M. BOULET ayant soumis un devis similaire aux devis précédents et, ayant donné entière satisfaction dans ce domaine, le Maire suggère au Conseil de ne rien changer et de continuer à faire confiance à celui-ci.

Le Conseil Partage l'avis du Maire et accepte à l'unanimité de continuer à utiliser les compétences de M. BOULET de la Sté Cap Incendie.

**4- Voirie : fond de concours :**

Éric LAVILLE, Adjoint délégué, explique au Conseil qu'un sérieux incident s'est produit dans la voirie au niveau de la Place du Pompolet.

Lors des récents orages, une source à fort débit a jailli de la chaussée sur la route de l'école, au niveau du trou d'homme du réseau d'eau pluviale, au coin de la propriété Fabre Falret.

Après investigations, vidange du trou d'homme et passage de caméra dans la conduite, il s'avère que ce réseau est totalement bouché par des racines et cassé en plusieurs endroits.

Le danger de cavitation imminente sous la route implique une réparation en urgence du réseau.

D'autre part, le mur de soutènement de la route de Lascombe-bas, au niveau du Garage du Célé menace de s'écrouler sur le parking de celui-ci.

Pour remédier à ces deux problèmes dont la compétence ressort du Grand Figeac, le Maire et M. LAVILLE ont demandé aux services de voirie d'intervenir sans attendre.

Le vice-Président LAVAYSSIERE s'est déplacé à Marcilhac, accompagné des responsables techniques.

Il en ressort que, la commune ayant épuisé les fonds alloués à la voiries pour cette année, il est nécessaire de verser un « fond de concours » au Grand Figeac.

Au vu des devis reçus par le Grand Figeac, le versement d'un « fond de concours » d'un montant de 10 000€ à amortir sur une durée d'un an est nécessaire. Cette dépense serait inscrite en section d'investissement 2020.

Vu le danger imminent d'éboulement, et après délibération de Conseil décide, à l'unanimité, d'abonder ce fond de concours à verser au Grand Figeac.

#### **5- Désignation des délégués TE46 (FDEL) :**

M. le Maire explique au Conseil que, désormais, la commune ne sera plus représentée auprès de TE46 (Fédération départementale d'électricité du Lot) que par un seul délégué et un suppléant.

Messieurs LAVILLE et ROUSSEAUX étant toujours volontaires pour cette mission : le Conseil décide, à l'unanimité, de leur confier cette délégation :

Titulaire : Éric LAVILLE

Suppléant : Basile ROUSSEAUX

#### **6- Marché gourmand du mois d'août :**

Afin de satisfaire à la demande des commerçants ambulants, la commission du Marché se pose la question de la tenue d'un marché gourmand le 12 août.

Le Maire n'y voit comme seul obstacle que le respect obligé des geste barrières, ce qui implique une surveillance et une gestion étroite des tablées.

De plus, une demande devra être établie auprès de la Mairie, minimum 3 jours avant et maximum 15 jours avant la manifestation. La Mairie en informera la Préfecture. Sans réponse de celle-ci la manifestation sera considérée comme autorisée.

Sandra ZOGRAPHS fait part de la demande de tenue d'une buvette par l'Association OLTERRA le mardi 28 juillet.

M. le Maire examinera cette demande, mais prévient qu'il est hors de question de tenir un bar, et que seul un service individuel ou à la table, respectant les gestes barrières sera accepté.

#### **7- École : travaux de mise aux normes et équipements à améliorer :**

M. le Maire a fait une demande de devis concernant la réparation des gouttières.

M. H. DOURNES ayant décliné l'offre, M. le Maire fera appel à l'entreprise BREIL ou FIGUIE.

M. le Maire informe le Conseil qu'une prise de courant, sur laquelle est branchée la machine à laver se situe à moins de 50cm du robinet du lavabo des élèves. Cette prise sera déplacée avant la rentrée.

M. le Maire a reçu un courrier d'« Info-Public » mentionnant que la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance ("Loi Blanquer") a été adoptée définitivement et impose l'affichage dans chaque salle de classe des établissements du primaire et du secondaire (maternelles, primaires, collèges et lycées), d'un visuel reprenant les symboles suivants :

- La devise "Liberté, Égalité, Fraternité"
- Le drapeau Français
- Le drapeau Européen
- Les paroles de l'hymne National Français

Tous les établissements scolaires doivent désormais s'équiper d'un affichage reprenant ces symboles dans chacune des salles de classe.

M. le Maire s'assurera que la salle de classe est en conformité.

Véronique JOURDAN, Adjointe déléguée, fait part des demandes émises lors du dernier Conseil de classes.

A savoir :

- Il faudrait renouveler 3 grandes poêles et 3 pichets d'eau.
- Les trois nappes des tables sont à changer pour la rentrée.
- Le robot ménager cassé est à changer.
- L'aspirateur est à changer,
- Un chariot de ménage est à prévoir pour la rentrée
- Des moustiquaires seraient indispensables : porte de service cuisine, fenêtres de la classe et de la cantine (l'école est envahie par les mouches)
- Changement des rideaux de la classe (X3) ; rideaux à œillet avec tringle à fixer au plafond
- Il y a un gros problème d'humidité dans la cave : tapis de moisissure au sol et sur un mur de la classe (peinture cloquée)
- Il faudrait prévoir le remplacement d'ordinateurs portables (l'enseignante utilise son ordinateur portable personnel depuis la rentrée. Les mises à jour ne peuvent plus se faire en raison du système d'exploitation désuet (windows xp).
- Il est impossible d'accéder à de nombreux sites internet, lecture des pdf très aléatoire....

Concernant l'humidité constatée dans la cave, M. le Maire et M. LE MOING essayeront de trouver une solution à ce problème.

Le Conseil demande à M. le Maire de s'informer pour s'avoir dans quelle mesure l'achat des ordinateurs demandés peut être subventionné.

A l'unanimité, le Conseil, à l'unanimité, demande à M. le Maire de régler les problèmes en suspens avant la rentrée.

## **8- Informations sur le barrage :**

M. le Maire fait un point rapide sur la démarche qu'il désire poursuivre afin d'apporter une solution à l'énorme problème que représente l'avenir du barrage à clapets de Marcilhac.

Avant de parler d'une solution quelle qu'elle soit, il est important que la Commission barrage et, par là même, le Conseil Municipal dispose de toutes les informations nécessaires à une prise de décision.

La Commission barrage s'est réunie récemment avec le Directeur adjoint du Syndicat de rivière et son Assistante afin d'avoir une vue d'ensemble du problème.

A l'issue de cette réunion, une copie des différents choix connus à ce jour a été transmise à tous les conseillers.

Mardi 21 juillet, une deuxième réunion avec le Syndicat, le Maître d'œuvre, un juriste et les représentant de l'État aura lieu pour aborder ce sujet plus en détail, afin que la Commission barrage puisse au mieux estimer la situation.

A l'issue de cette réunion, une entrevue avec le meunier aura lieu en Mairie.

Au cours du prochain Conseil, la Commission rendra compte des avancées qu'elle juge possibles. Si nécessaire elle fixera une date pour convier les habitants de Marcilhac à partager la décision qui, de toute manière engagera l'avenir de notre village. Un référendum sur le sujet est envisageable.

M. le Maire informera régulièrement tous les Conseillers de l'évolution de la situation.

### **9- Site communal :**

M. le Maire explique au Conseil Que lors de la dernière réunion de la commission « Communication » celle-ci s'était penchée sur le choix du futur hébergeur du site communal.

La commission recommande au conseil de renouveler sa confiance au CDG46.

Des conseillers soulèvent la question du coût du nouveau site.

Jean François BLUM et le Maire expliquent que le renouvellement d'un site « complet » semblable à l'ancien, pour 1100€ d'installation, plus 396€/an de frais d'hébergement étaient trop important.

La mise en place d'un mini site ferait parfaitement l'affaire. Le coût pour la première année serait sensiblement le même que celui de l'ancien (180€ d'installation, plus 228€/an d'hébergement).

Le Conseil approuve le choix de la Commission à l'unanimité.

### **10- Adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement)**

Jean François BLUM, Adjoint délégué, recommande au Conseil l'adhésion de la commune au CAUE.

Le CAUE, en effet, est d'un précieux conseil pour tous les porteurs de projets de construction, de restauration, de planification ou d'aménagement tant pour les particuliers que pour les collectivités.

Aussi et surtout : leurs services sont gratuits.

Le montant de la cotisation, pour notre commune s'élèverait à 60€ par an.

Le Conseil apprécie et accepte l'offre à l'unanimité.

### **11- Construction d'un abri à bois et entrepôt au Champ des Cerisiers**

Jean François BLUM, Adjoint délégué, explique au Conseil que M. CASSAN, charpentier vient d'acheter le Champ des Cerisiers. Afin d'être complètement opérationnel dans sa profession il a besoin d'un abri à bois et entrepôt.

La commune n'étant plus couverte par un document d'urbanisme, il est nécessaire que le Conseil accepte le projet avec motivation.

Le Conseil Municipal étudie la demande et, considérant :

- que la création de cet abri et entrepôt ne peut que participer à la relance d'un dynamisme artisanal du secteur

- que sa situation se trouve dans l'une des zones les plus discrètes de la commune, et en dehors du « site inscrit »
- que ce projet pourrait être créateur d'emploi dans un futur proche
- et que l'insertion paysagère du projet ne présente pas de contraintes environnementales car l'impact visuel restera discret

Donne un avis favorable au permis de construire PC 046 183 20 F0001 .

Vote : 11      Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0

## **12- Projet de verger communal :**

Le Maire demande au rapporteur de la Commission du « Développement durable » de présenter un premier projet abordé lors de leur dernière réunion.

Basile ROUSSEAU explique au Conseil que la commission constate que le terrain communal, à côté du camping, sert actuellement de parking pendant l'été et n'a pas d'autre usage.

Il suggère qu'il pourrait être intéressant d'y planter des arbres fruitiers pour le profit du plus grand nombre.

Pierre ROUILLON, qui est l'un des responsables de l'Association "Les Croqueurs de Pommes" dans le Lot, est venu sur place à l'invitation de la Commission et a confirmé la faisabilité d'un tel projet.

Il serait donc possible d'implanter sur cet espace une cinquantaine d'arbres sans empêcher pour autant l'usage de parking auquel il est initialement destiné.

La plantation de ce verger pourrait permettre de nombreuses actions collectives : travail avec les enfants de l'école, répertoire des fruitiers présents sur Marcihac ou les alentours (on pourrait faire appel aux habitants qui nous feraient part de leurs connaissances), une fête des cueillettes pourrait être organisée etc...

Le verger pourrait être géré par une association créée dans ce but, ou par un collectif d'habitants. Les fonds nécessaires à son implantation et son entretien viendraient en partie de la Mairie et en partie des marcihacois, qui seraient sollicités pour l'occasion.

Le Conseil Municipal ayant donné à l'unanimité son accord, Basile Rousseaux s'engage, au nom de la Commission, à développer ce projet et à rechercher auprès des marcihacois des volontaires pour le faire vivre.

## **13- Suppression de la commission « Gestion des Salles communales et du domaine public.**

Le Maire explique au Conseil que, lors de la séance du 30 mai 2020, le Conseil, à sa demande, avait créé une commission « Gestions des Salles et des Places communales ».

En fait, cette commission ne peut légalement exister, car ce sujet dépend uniquement du pouvoir de police du Maire.

Cela n'empêche en aucun cas celui-ci de prendre l'avis du Conseil sur ce sujet, lorsqu'il le juge utile.

Par contre le Maire peut déléguer cette fonction à un Adjoint ou à un Conseiller, et c'est ce qu'il compte faire.

En l'occurrence, le Maire indique au Conseil qu'il prendra un arrêté pour confier ce travail de coordination à Henri-Paul LIEURADE.

Le Conseil prend acte de la rectification apportée.

## **14- PETR : suppression de la délégation**

Le Maire explique qu'il a reçu une lettre du secrétariat du Pole d'Équilibre Territorial et Rural Figeac Quercy Vallée de la Dordogne (PETRFQVD) lui indiquant que la commune n'avait pas à désigner de délégués au PETRFQVD. C'est du ressort de la CC du Grand Figeac.

Seul le maire est membre de droit de son instance consultative.

Les personnes intéressées par le sujet peuvent faire acte de candidature auprès du Grand Figeac.

A noter que le Conseil sera indirectement représenté auprès de cette instance, puisque notre Adjointe Véronique JOURDAN y représente les gîtes d'étapes.

## 15- Questions diverses

### - Masques :

Le Maire averti le Conseil que, à l'instar de beaucoup d'autre communes, il n'a pas distribué les masques qu'il a reçu en dernier.

Grace au couturières bénévoles de Marcilhac, les habitants ont pu être approvisionné en masques bien avant de recevoir les dotations des différentes instances nationales ou départementale.

En conséquence, les derniers approvisionnements restent stockés en mairie pur être distribués « au cas où ». Toutefois, il est bien évident que ces masques sont à la disposition de tous marcilhacois qui en ferait la demande.

Revenant sur le sujet des couturières bénévoles, M. MIGNAT indique qu'une cagnotte avait été constituée pour indemniser les couturières qui avaient acheté du matériel pour la confection des masques. Celle-ci a rapporté une centaine d'euro et leur sera transmise.

D'autre part, il propose au Conseil de prévoir l'organisation, dès que cela sera possible, d'une petite cérémonie de remerciement.

Le Conseil approuve.

### - Radar :

M. le Maire rappelle que le Grand Figeac s'était proposé pour prêter un « radar éducatif » afin de faire ralentir la circulation dans le bourg.

Il fait part au Conseil d'une proposition d'achat ou de location longue durée d'un tel équipement.

Le Conseil est favorable à un essai avec le radar du Grand Figeac

### - Ordures ménagères :

Le Maire informe le Conseil que, durant l'été, les ordures ménagères sont ramassées tous les mardis et les recyclables tous les jeudis.

La séance est levée à 00h02.



